

**CAFOL**  
**Corporation d'Aide Financière aux Organismes de Lévis Inc.**

Assemblée Générale, tenue le lundi 27 mars 2017 à 19 h 00

À la salle de Bingo Rive-Sud (50, rte Kennedy)

PROCÈS-VERBAL

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Le président du Conseil d'administration de la CAFOL, M. Richard Guay, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 09.

2. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CA DE LA CAFOL

M. Richard Guay présente à tour de rôle les membres qui composent le conseil d'administration de la CAFOL.

Mme Nathalie Fortier, en fonction depuis environ six mois, a remplacé M. Guy Gosselin après son départ du CA. Elle représente le secteur communautaire. Quant à M. Normand Roy, il est absent en raison d'obligations personnelles.

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant de 20% des membres, il est obtenu sans problème puisque 43 des 133 organismes membres ayant droit de vote sont représentés.

4. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite par Mme Julie Bourassa (Maison de la Famille R.E.V.) appuyée par Mme Lyne Desmeules (Orchestre Symphonique de Lévis), l'ordre du jour est unanimement accepté.

5. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 AVRIL 2016

Il est proposé par Mme Nathalie Bilodeau (Amalgame MDJ Ouest), appuyée par Mme Francine Dufort (Service d'Entraide Bernières /St-Nicolas), et accepté à l'unanimité de ne pas lire le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 avril 2016 compte tenu que ce procès-verbal a été accessible pour les membres sur le site web de la CAFOL.

Sur proposition de M. Yvon Gosselin (Comptoir Le Grenier), appuyée par Mme Louise Pilon (Cercle de Fermières St-David), le procès-verbal est adopté à l'unanimité tel que rédigé.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. Richard Guay présente son rapport, lequel a été remis aux organismes lors de l'accueil.

Il informe les organismes que, malheureusement, Mme Colette Boudreau a quitté le conseil d'administration de la CAFOL dernièrement en raison de ses obligations professionnelles. Son poste (au secteur sportif) est donc devenu vacant. Des remerciements lui sont adressés pour toutes les années passées à la CAFOL et la qualité de son implication bénévole.

Le C.A. de la CAFOL a tenu 13 rencontres s'y ajoutant 9 rencontres en comités et quelques activités de représentations. Le CA de Bingo Rive-Sud, où trois administrateurs de la CAFOL sont délégués, a pour sa part tenu 10 rencontres.

Pour une douzième année, le 22 mars dernier, la CAFOL a octroyé ses bourses de reconnaissance Majella-St-Pierre. La cérémonie a été hautement réussie grâce à l'accueil chaleureux des sœurs Véronique Lacroix et Odette Dionne de l'École de musique Jésus-Marie. M. Guay déplore le fait que sur vingt-trois organismes des secteurs culturel et sportif admissibles à l'octroi de ces bourses, seulement huit ont présenté une candidature. Le conseil d'administration se questionne donc sur la pertinence de maintenir ce programme.

Le président remercie grandement sa dévouée permanente, Mme Michelle Turgeon, pour l'ensemble de son œuvre, ainsi que ses collègues du conseil.

#### 7. ÉTAT DE LA SITUATION POUR BINGO RIVE-SUD ET LA CAFOL

L'année du 20<sup>e</sup> anniversaire fut grandiose. La directrice générale, Cécile Guillemette, a organisé de nombreuses activités. Bingo Rive-Sud est maintenant connu et dépasse les frontières de la ville (région de Québec), grâce à son ambiance dynamique, son accueil chaleureux et un restaurant de qualité.

Pour la 1<sup>re</sup> année depuis 10 ans, Bingo Rive-Sud n'a pas été déficitaire et ne l'aurait pas été même en l'absence de l'aide financière de la Ville de Lévis et de la Caisse Desjardins de Lévis. Cette bonne année a permis de répartir à ses quatre partenaires 37 560 \$ de plus qu'en 2014-2015, soit une somme globale de 241 655 \$.

Encore en 2017, l'aide financière de la Ville de Lévis et de la Caisse Desjardins de Lévis a été sollicitée, même si le plan de redressement de trois ans (2012-2014) est terminé. Dans le cas de la Caisse, pour une 6<sup>e</sup> année mais la dernière, une somme de 10 000 \$ est prévue. La Caisse Desjardins de Lévis aura donc donné un total de 70 000 \$ sur une période de six ans.

En ce qui a trait à la Ville de Lévis, elle n'a pas encore pris position quant à la demande qui lui a été adressée pour 2016-2017 mais le dossier chemine.

Un sincère remerciement leur est adressé pour leur aide très précieuse.

Ainsi, comme l'avenir n'est jamais garanti dans ce domaine, le CA de la CAFOL se tracasse pour l'après 20<sup>e</sup> anniversaire. C'est la raison pour laquelle il faudra toujours compter sur les membres pour propager l'œuvre de Bingo Rive-Sud, soit par les sites WEB, Facebook, lors d'activités ou en assemblée générale. L'effet des cadeaux offerts à Bingo Rive-Sud pour ses 20 ans a été réel et très significatif. Pourquoi pas le perpétuer quand l'occasion se présentera ?

Par ailleurs, la CAFOL avait établi un moratoire de 2012 à 2016 pour la reconnaissance de nouveaux membres. Considérant les résultats encourageants, la CAFOL a décidé de lever le moratoire. Tout nouvel organisme peut maintenant faire une demande d'adhésion.

Enfin, suite au récent décès récent de M. Michel Pratte, premier président de Bingo Rive-Sud qui était aussi à l'époque également le premier président de la CAFOL, il a été décidé en reconnaissance de ses initiatives et de son implication bénévole dans la communauté, le tout en accord avec sa famille, de désigner le salon privé de Bingo Rive-Sud «Salon Michel Pratte».

#### 8. ÉTAT DES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR FONDS ET RAPPORT SUR LES ENGAGEMENTS DES ORGANISMES

M. Denis Morin présente le rapport d'octroi dans les différents fonds, document qui a été remis à tous les organismes.

La CAFOL n'a reçu que huit candidatures sur 23 organismes pour la bourse de reconnaissance Majella St-Pierre. Les huit candidatures ont été acceptées. La CAFOL a donc octroyé huit bourses de 500 \$ à des jeunes membres d'organismes culturels et sportifs, pour un total de 4 000 \$. Il est décevant que certains organismes éligibles ne se donnent pas la peine de soumettre une candidature, pénalisant ainsi les jeunes qui consacrent des heures considérables à leur discipline.

Dans le cadre du fonds d'Aide Jeunesse, cent vingt-huit jeunes issus de familles démunies ont bénéficié d'un montant de 15 529 \$, parrainés qu'ils étaient par un organisme membre de la CAFOL. Le comité de gestion de ce fonds, composé de M. Denis Morin, vice-président de la CAFOL, mesdames Colette Couture (directrice d'animation secteurs adulte et pastorale au Patro de Lévis) et Marie-Ève Nadeau (Intervenante sociocommunautaire à l'Office Municipal d'Habitation), y a accompli un boulot extraordinaire avec la collaboration de l'adjointe administrative.

Quant au fonds du Soutien à la Mission qui couvrait les projets réalisés du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 30 novembre 2016, cinquante organismes ont soumis une demande. Sauf une, toutes les demandes ont été acceptées pour un montant de 68 820 \$. En 2017, un changement y sera apporté ; les projets devront avoir été réalisés entre le 1<sup>er</sup> décembre 2016 et le 31 octobre 2017 et s'assurer que celui-ci soit terminé et acquitté (factures à l'appui) avant le 31 octobre.

## 9. RAPPORT DU TRÉSORIER

### 9.1 Présentation des états financiers au 30 novembre 2016

M. Christian Langlois, trésorier de la CAFOL, présente des résultats comparatifs pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016. Un document comportant ces informations, le bilan au 30 novembre 2016 et les prévisions budgétaires 2016-2017 sont remis aux organismes.

Le document complet du rapport de mission d'examen pour l'exercice terminé le 30 novembre 2016, préparé par la firme Lemieux Nolet, est également remis aux organismes membres.

Les produits ont été de 233 790 \$, et le total des charges 233 760 \$ répartis entre les frais d'administration (69 893 \$) et les subventions et contributions (163 867 \$). L'excédent des produits sur les charges est donc de 30 \$.

Sur proposition de Mme Lyne Desmeules (Orchestre Symphonique de Lévis), secondée par Mme Marielle Demers (Société d'Horticulture de Lévis), l'assemblée accepte de recevoir les états financiers annuels de la CAFOL.

### 9.2 Présentation du budget 2016-2017

M. Langlois présente les prévisions budgétaires pour l'exercice 2016-2017.

Des produits à la hauteur de 195 400 \$ sont estimés et un total de charges de 204 950 \$ est prévu. La CAFOL entrevoit donc terminer l'exercice de l'année 2016-2017 avec un déficit de 9 550 \$.

Les prévisions budgétaires présentées sont acceptées sur proposition de M. Jean-Marc Bossé (Association Coopérative d'Économie Familiale Rive-Sud), secondée par Mme Esther Côté (Cœur du Monde).

La question sur la possibilité que la CAFOL réclame au gouvernement 50% des taxes refait surface. Après des vérifications supplémentaires faites au cours de l'année par un membre du conseil, M. Langlois rapporte les résultats : la CAFOL n'est pas admissible puisque 40 % de ses revenus devraient provenir d'un financement public ce qui n'est évidemment pas le cas puisque Bingo Rive-Sud est son unique bailleur de fonds.

## 10. PROPOSITION DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE

À sa réunion du 10 août 2016, les membres du conseil d'administration convenaient à l'unanimité de mettre fin à la distinction entre « membre » et « membre bénéficiaire » de la CAFOL. Après 10 ans d'application, il s'avérait que telle distinction n'était plus pertinente en regard de la stabilisation de son « membership ». En conséquence, le conseil d'administration de la CAFOL soumet à son assemblée générale la proposition de modifier son règlement de régie interne.

La modification se rapporte au chapitre IV – Structure : 4.02 – Constitution, 4.03 Critères de reconnaissance, 4.04 Motifs d'exclusion, 4.05 et 4.06 Liste de membres, 4.07 Suspension d'un membre ou révocation du statut et au chapitre V – Assemblée générale : 5.01 Constitution et 5.05 Convocation.

M. Guay apporte des précisions sur la différence entre membre et membre bénéficiaire. Les membres bénéficiaires avaient tous les mêmes droits que ceux des membres sauf le droit de vote à l'assemblée générale et la possibilité de présenter un candidat au CA de la CAFOL.

On s'interroge sur la raison de cette distinction en 2006. M. Guay rappelle qu'en 2001, il y a eu les fusions municipales pour former la nouvelle grande ville de Lévis.

Quand, au fil des années, certains organismes des Chutes-Chaudière (Est et Ouest) se sont intéressés à la CAFOL après une séance de consultation et une assemblée générale spéciale, les membres de la CAFOL ont accepté l'ouverture au nouveau territoire, à certaines conditions.

Suite à la période de vote, la proposition de modification de règlement de régie interne est acceptée à l'unanimité, sur proposition de M. Jean-Marc Bossé (Association Coopérative d'Économie Familiale Rive-Sud), secondée par M. Claude Vaugeois (Atelier occupationnel Rive-Sud Inc).

## 11. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

Sur recommandation du conseil, il est convenu unanimement de reconduire le mandat de la firme comptable Lemieux Nolet sur proposition de Mme Nathalie Bilodeau (Amalgame MDJ Ouest), secondée par Mme Julie Bourassa (Maison de la Famille R.E.V).

Un commentaire est soulevé à l'effet qu'il faudrait indiquer qu'il s'agit d'un mandat d'expert-comptable et non de vérification comptable, selon l'examen qui a été effectué. À l'avenir, cette mention sera donc utilisée.

## 12. ÉLECTION

Le président indique que deux postes sont à combler en plus de celui laissé vacant par la démission de Mme Colette Boudreau, du secteur sportif. Deux avis de candidature conformes au règlement pour les postes à combler du secteur communautaire et culturel ont été reçus :

- Mme Nathalie Fortier (secteur communautaire)
- M. Christian Langlois (secteur culturel)

Telle situation lui permet de déclarer les deux candidats présentés élus pour un terme de deux ans.

Comme aucune candidature n'est présentée au secteur sportif, il invite les organismes sportifs (selon les règlements) à se réunir quelques minutes afin de suggérer, s'il y a lieu, une candidature pour le poste vacant. Il rappelle que la personne proposée ne pourrait plus continuer à siéger au CA de l'organisme membre, si telle était la situation.

Après discussion, aucune candidature n'est soumise par les délégués des organismes du secteur sportif. Par contre, certains manifestent le désir de faire des vérifications et de recontacter la CAFOL, le cas échéant.

### 13. TIRAGE SPÉCIAL ET PRIX DE PRÉSENCE

Madame Nathalie Fortier remercie les organismes qui se sont rendus jouer au bingo depuis la tenue de la dernière assemblée générale. Elle fait la lecture du nom des 19 organismes et procède au tirage de deux prix de 500 \$ parmi ceux-ci, un organisme pouvant gagner deux fois s'il a organisé plus d'une rencontre durant cette période.

Le tirage au sort favorise l'École de Musique Jésus-Marie et le Groupe Vocal Rive-Son Inc.

Il y a également tirage de deux prix de présence de 150 \$ parmi les organismes présents à l'assemblée.

Le tirage au sort favorise l'AQDR (billet 567225), représenté par M. Guy Lemay et Maison des Jeunes de Saint-Étienne-de-Lauzon (billet 567234), représentée par Mme Marika Poulin.

Mme Cécile Guillemette, directrice Générale de Bingo Rive-Sud, remercie les organismes qui sont venus jouer au bingo et invite tous les organismes à venir vivre cette expérience. Elle souligne que Bingo a remonté la pente cette année. Elle rappelle que les cadeaux que les organismes ont remis ont été très appréciés de la clientèle et lui a permis de rendre les soirées de bingo plus agréables. Elle encourage les organismes à continuer à contribuer de cette façon même si le 20e anniversaire est terminé. De plus, elle incite les organismes à devenir amis Facebook avec Bingo Rive-Sud et de partager des faits intéressants. «Aidez-nous à vous aider», conclut-elle.

### 14. QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Aucune question et aucun commentaire n'a été soulevé.

Comme aucun représentant de l'Atelier occupationnel n'était pas présent à la dernière remise de chèques pour le Fonds du Soutien à la Mission, son chèque lui est alors remis séance tenante.

Le président rappelle alors la pertinence de procéder à la remise des chèques dans les lieux mêmes où ces argents sont générés.

### 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président remercie tous les organismes de leur présence et déclare l'assemblée levée à 20h45, sur proposition de Mme Nathalie Bilodeau (Amalgame MDJ Ouest), secondée par Mme Marielle Demers (Société d'Horticulture de Lévis).